

**Définition de l'intérêt communautaire**  
**Communauté de communes Creuse Sud-Ouest**

*Version validée par le CC du 23 mai 2025*

## **1. AU TITRE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**1.1 En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1er janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC)**

Relève de l'intérêt communautaire :

- La création, l'aménagement, la gestion des ZAC exclusivement à vocation économique

**1.2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**

Relèvent de l'intérêt communautaire :

- En matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- Conseil à la création, la reprise et la transmission des commerces implantés sur le territoire communautaire.
- Promotion des filières valorisant les ressources locales dans les productions, notamment par le développement des circuits courts et la création d'une marque territoriale.
- Gestion de la station-service implantée à Royère de Vassivière. Les interventions sur de la création de nouvelles stations ou la reprise de stations existantes sont exclues.

## **2. AU TITRE DES COMPETENCES OPTIONNELLES**

**2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

**- Protection et mise en valeur de l'environnement :**

Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour la préservation de la biodiversité, des paysages et des continuités écologiques, déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Relèvent de l'intérêt communautaire :

- L'aménagement, la gestion et la valorisation des sites naturels suivants :
  - \* La Lande d'Augerolles, les Champs de pierres et les cascades d'Augerolles, la tourbière de l'étang Bourdeau, implantées sur la commune de Saint-Pardoux-Mortierolles.
  - \* Les landes et tourbières de la Mazure, implantées sur les communes de Royère-de-Vassivière, Saint-Pierre-Bellevue et Le Monteil-au-Vicomte.
  - \* La Rigole du Diable, implantée sur les communes de Royère-de-Vassivière et du Monteil-au-Vicomte.
  - \* La Cascade des Jarrauds, implantée sur la commune de Saint-Martin-Château.
  - \* La forêt d'Espagne, implantée sur les communes de Saint-Martin-Sainte-Catherine et Saint-Pierre-Chérignat.
  - \* La Pierre aux Neufs Gradins, implantée sur la commune de Soubrebost.
  - \* La lande des Gorges du Thaurion, implantée sur la commune de Thauron.

- \* La forêt intercommunale d'Arpeix, implantée sur la commune de Royère de Vassivière.

- o La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion, le balisage, la valorisation des chemins de randonnées et des sentiers de découverte et d'interprétation. Relèvent de l'intérêt communautaire les itinéraires répondant aux critères suivants :
  - \* Passant par un site naturel ou touristique reconnu d'intérêt communautaire.
  - \* Ou labellisés « Quali'ti Creuse ».
  - \* Ou concernés par les 2 critères cumulatifs suivants :
    - ✓ Localisés sur au moins deux Communes membres du territoire intercommunal.
    - ✓ Comprenant un taux maximal de route goudronnée fixé à 25 % du linéaire total.

La liste des itinéraires de randonnée reconnus d'intérêt communautaire figure en annexe de la délibération.

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques et équivalent :

- o Instauration d'une démarche territoriale intégrée de transition énergétique dans la perspective d'évoluer vers un territoire à énergie positive.
- o Contrat d'Orientatoin Territoriale pilotée par l'ADEME

## **2.2. Politique du logement et du cadre de vie : politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

Relèvent de l'intérêt communautaire :

-L'élaboration d'une stratégie en matière d'habitat et de logement :

- o Observation et analyse des marchés du logement.
- o Définition des orientations stratégiques, des outils et des actions en matière de logement (de type Programme local de l'habitat).

-Les programmes de construction et/ou réhabilitation des logements locatifs publics :

- o Gestion du parc locatif communautaire dans le cadre des baux à réhabilitation en vigueur passés avec les Communes membres
- o Maintien des engagements financiers de subvention et de garantie d'emprunt en faveur des opérateurs de logement social.

- Animation, accompagnement financier et suivi des projets d'amélioration de l'habitat privé :

- o Dans le cadre de dispositifs de type OPAH, PIG, ou en secteur diffus.
- o Dans le cadre de dispositifs de valorisation du patrimoine bâti traditionnel, associé à une habitation.

## **2.3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire**

Relèvent de l'intérêt communautaire :

- En matière d'équipements sportifs :

- o La gestion du hall « Rouchon-Mazérat » implanté à Bourgneuf.

- En matière d'équipements culturels :

- o La gestion du cinéma « Claude Miller », implanté à Bourgneuf.
- o la gestion de la salle culturelle « Confluences », implantée à Bourgneuf.
- o La gestion de l'Espace culturel « Claude Chabrol », implanté à Sardent.
- o La gestion de la résidence d'artistes et l'hébergement du moulin de l'abbaye, implantés au Moutier d'Ahun.

## **2.4. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire**

Relèvent de l'intérêt communautaire :

- La voie communale n°25 reliant la voie communale n°12 à l'ensemble du territoire « Mazérat » et de la salle culturelle « Confluences » ainsi qu'au bâtiment industriel de Sagnat-Martys, implantés à Bourgneuf.

## 2.5. Action sociale d'intérêt communautaire

Relèvent de l'intérêt communautaire :

- En matière de « petite enfance – enfance jeunesse » :

- L'élaboration, la coordination et la mise en œuvre d'un Projet Educatif de Territoire sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- L'entretien, l'aménagement et la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement publics d'Ahun, de Bourgneuf et de Sardent
- L'entretien et la gestion d'un accueil public de jeunes sans hébergement à Ahun.
- L'organisation de séjours de vacances par les services de l'accueil de jeunes publics sans hébergement d'Ahun
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de structures publiques d'accueil de la petite enfance, à l'exclusion des garderies (avant et après l'école), sur les communes suivantes : Ahun, Ars, Banize, Chamberaud, La Chapelle-Saint-Martial, Chavanat, Le Donzeil, Fransèches, Janaillat, Lépinas, Maisonnisses, Moutier-d'Ahun, Pontarion, La Pougé, Saint-Avit-Le-Pauvre, Saint-Georges-La-Pougé, Saint-Hilaire-La-Plaine, Saint-Hilaire-le-Château, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Michel-de-Veisse, Sardent, Sous-Parsat, Thauron, Vidaillat.
- ⊕ La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'un Relais Petite Enfance – couvrant l'ensemble du territoire intercommunal
- L'étude de l'harmonisation de la compétence sur l'ensemble du territoire intercommunal.

- En matière de santé :

- Participation à la constitution d'un ou de réseaux de santé et à des actions partenariales dans le cadre d'un contrat local de santé.
- L'aménagement, la gestion et l'entretien des bâtiments suivants :
  - \* La Maison de santé Pluridisciplinaire (MSP) à Bourgneuf.
  - \* Le cabinet d'exercice regroupé à Saint-Dizier-Leyrenne (fonctionnant en lien avec la MSP de Bourgneuf), s'inscrivant dans les objectifs du pôle territorial de santé.
  - \* La maison médicale à Ahun.

- Etudes de diagnostic sur d'autres services à la population.

- Construction et gestion du bâtiment à destination SSIAD à Ahun

**ANNEXES**

- « 2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »

**Liste des itinéraires de randonnées reconnus d'intérêt communautaire**

Sont indiqués en police « gras » dans le tableau ci-dessous, les critères permettant de désigner les sentiers d'intérêt communautaire.

N° circuit ou nom du circuit	Communes concernées par le sentier	Longueur sentiers (linéaire cartographique sans aller-retour)	Présence d'un site naturel ou touristique d'intérêt communautaire	Labellisation qual'iti creuse	% route
4	Pontarion et Soubrebost	4,59	<b>OUI</b>	non	43%
5 D'eau et de pierre	Pontarion, Soubrebost, Vidaillat, Saint-Hilaire-le-Château	13,62	<b>OUI</b>	non	38%
10	Sous-Parsat, Ahun	9,28	non	non	<b>17%</b>
15 Sur les pas des moines et des seigneurs	Ahun, Moutier d'Ahun	9,60	non	<b>OUI</b>	42%
18	Chamberaud, Ahun	6,24	non	non	<b>13%</b>
19	Chamberaud, Fransèches	5,20	non	non	<b>13%</b>
20 Jardin de terre et de pierres à Masgot	Fransèches	11,32	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>17%</b>
21 Sentier de découverte de la Rigole du diable	Le Monteil-au-Vicomte	3,14	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>8%</b>
22 Sentier de découverte des Landes et Tourbières de la Mazure	Le Monteil-au-Vicomte, Royère-de-Vassivière, Saint-Pierre-Bellevue	7,16	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>0%</b>
23 Sentier de découverte de la tourbière de l'étang Bourdeau	Saint-Pardoux-Morterolles	0,35	<b>OUI</b>	non	<b>0%</b>
29	Lépinas, Sous-Parsat, Maisonnisses	18,64	non	non	<b>17%</b>
30	Lépinas, Sous-Parsat	13,15	non	non	<b>14%</b>
36	Thauron	6,30	<b>OUI</b>	non	27%

43	Ahun, Chamberaud, Fransèches, Le Donzeil, Sous-Parsat	28,43	OUI	non	27%
44 Le champ des arbres	Bourganeuf, Masbaraud- Mérignat	5,58	OUI	non	32%
45 Le bois des bœufs	Bourganeuf, Faux-Mazuras	11,53	OUI	OUI	14%
46 Les chemins de la Mine	Bosmoreau-les-Mines	6,49	OUI	non	60%
48 Sentier de la Perrière	Bourganeuf, Mansat-la- Courrière	8,75	non	OUI	21%
53 La Vallée de la Maulde	Saint-Martin-Château	3,26	OUI	OUI	21%
56 Sentier de découverte des Champs de Pierre et cascades d'Augerolles	Saint Pardoux Morterolles	2,42	OUI	OUI	0%
57 Le Puy du Pétru	Saint-Pardoux-Morterolles, Saint-Pierre-Bellevue	14,50	OUI	non	8%
58b Or des Gaulois	Saint-Dizier-Leyrenne	11,46	non	OUI	28%
59 La roche branlante	Saint-Pierre-Chérignat, Montboucher, Saint- Martin-Sainte-Catherine	21,13	OUI	non	23%
60 Le circuit des pommes	Bourganeuf, Montboucher	11,18	OUI	non	41%
62 Sentier de découverte "Sur les pas de Martin Nadaud"	Soubrebost	9,10	OUI	OUI	23%
63 Histoire et Patrimoine	Montboucher, Saint Pierre Chérignat, Saint Amand Jartoudeix	31,31	OUI	OUI	25%
64 Sentier de découverte des gorges du Thaurion	Thaurion	1,21	OUI	non	14%
65 GRP "Cascades, Landes et Tourbières"	Bourganeuf, Royère de Vassivière, Saint Pardoux Morterolles, Saint Junien la Bregère, Mansat la Courrière, Soubrebost, Saint Martin Château, Faux Mazuras, St P. Bellevue	66,32	OUI	OUI	17%

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le



ID : 023-200067189-20250523-20250504-DE

66 Sentier de Beauvais	Saint-Pierre-Bellevue	3,45	<b>OUI</b>	non	<b>0%</b>
67 Sentier de découverte de la cascade des Jarrauds	Saint-Martin-Château	0,55	<b>OUI</b>	non	<b>5%</b>
<b>TOTAL – 30 sentiers</b>		<b>345,26 km</b>			